

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [emilie-lecompte-csshc-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/eba0cbe47a3873f92e243798>

Date d'obtention : 2026-01-14 16:13:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Rencontrer la victime ainsi que l'auteur du signalement .
- Évaluer la situation en questionnant les élèves impliqués ,remplir la grille d'évaluation déterminer l'amorce ,la nature,les intentions et l'étendue.
- S'informer si d'autres personnes sont impliquées,demander à chacun des jeunes impliqués de ne pas partager l'incident.
- Rencontrer l'instigateur,recevoir les informations afin de définir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant et confisquer l'appareil si nécessaire(si contenu correspondant à de la pornographie juvénile).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Lorsque les élèves impliqués ne veulent pas collaborer/qu'il s'agit d'un acte malveillant,le service de police doit en être informé.
- Même lorsque l'élève collabore la police doit être informé s'il y a eu échange d'image ou de contenu pédopornographique.
- tout élève impliqué dans la situation doit être rencontré et la grille d'évaluation doit être remplie à chaque rencontre.
- Ne jamais consulter les images ou vidéos de l'élève et agir rapidement afin d'éviter la propagation de ses dernières.
- Rassurer la victime et ne pas la juger
- Préserver l'identité de chacun des élèves impliqués aux médias ou à toute personne ,ne divulguer aucune information qui permettrait de les identifier.
- Même si aucune infraction criminelle n'a été commise,la situation doit être traitée en conformité avec les politiques de l'établissement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Chacune des étapes est selon moi délicate ,car rien ne doit être oublié afin de déterminer la nature de l'incident et éviter que la situation ne prenne de l'ampleur.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

